

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

9

MESURES CLÉS POUR UN ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES AGRICOLES

<p>INVERSION DE LA CONSTRUCTION DU PRIX</p> <p>Le processus de construction du prix s'appuiera désormais sur les coûts de production des producteurs</p>	<p>MÉDIATION AGRICOLE</p> <p>Les missions du médiateur des relations agricoles sont renforcées : autosaisine, recommandations sur les indicateurs de prix et suppression ou modification des projets de contrat</p>	<p>RENÉGOCIATION DES PRIX</p> <p>La réouverture des négociations est facilitée en cas d'évolution des coûts de production, afin de les fluidifier et d'éviter les situations de blocage</p>
<p>CONFIANCE AUX FILIÈRES</p> <p>Elles pourront élaborer et formuler des indicateurs pris en compte dans la détermination du prix, afin de fournir un appui aux producteurs et aux organisations de producteurs</p>	<p>LUTTE CONTRE LES PRIX ABUSIVEMENT BAS</p> <p>Elle est élargie et renforcée afin de mettre fin à la guerre des prix</p>	<p>ENCADREMENT DES PROMOTIONS</p> <p>Plafonnement des remises sur les produits alimentaires à 34% en valeur et 25% en volume afin de lutter contre la déflation des prix</p>
<p>CONTRÔLE RENFORCÉ DES CENTRALES D'ACHATS</p> <p>Établissement d'un bilan concurrentiel et possibilité donnée à l'Autorité de la concurrence de prendre des mesures pour corriger les effets anticoncurrentiels de l'accord</p>	<p>PUBLICATION DES COMPTES</p> <p>Les groupes agroalimentaires refusant de publier l'intégralité de leurs comptes pourront être sanctionné par une amende à hauteur de 2% de leur chiffre d'affaires quotidien réalisé en France</p>	<p>SEUIL DE REVENTE À PERTE</p> <p>Relèvement du seuil de revente à perte de 10% afin d'assurer une juste répartition de la valeur</p>

OCTOBRE 2018

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

9

MESURES CLÉS POUR UNE ALIMENTATION SAINES, SÛRE ET DURABLE

<p>PRODUITS LOCAUX ET BIO</p> <p>Objectif de 50% de produits locaux dont 20% de produits bio dans la restauration collective d'ici 2022</p>	<p>ÉTIQUETAGE</p> <p>Inscription du pays d'origine de la récolte du miel et de l'indication d'origine du vin sur l'étiquette</p>	<p>CONTENANTS PLASTIQUES</p> <p>Interdiction des contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique dans la restauration collective d'ici 2025</p>
<p>LUTTE CONTRE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</p> <p>Le don alimentaire est étendu à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire</p>	<p>VERS LA FIN DES POULES EN CAGE</p> <p>Interdiction de toute nouvelle installation à partir de la promulgation de la loi</p>	<p>DIOXYDE DE TITANE</p> <p>Suspension de sa mise sur le marché et des denrées alimentaires en contenant</p>
<p>VIDÉOS DANS LES ABATTOIRS</p> <p>Expérimentation du contrôle par vidéo dans les abattoirs pour une durée de deux ans, sur la base du volontariat</p>	<p>NÉONICOTINOÏDES</p> <p>Elargissement de la définition afin d'interdire deux autres substances ayant des modes d'action identiques</p>	<p>PRODUITS PHYTO-SANITAIRES</p> <p>Séparation des activités de vente et de conseil, interdiction des remises, rabais et ristournes et encadrement de la publicité</p>

OCTOBRE 2018